

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 22-23.02

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 22-23 / 05

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un calendrier basé sur les besoins propres aux programmes universitaires et de chaque établissement;

CONSIDÉRANT la volonté de tenir compte du calendrier de notre partenaire ESG-UQÀM, notamment en ce qui a trait au programme de baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie;

CONSIDÉRANT le dépôt du calendrier 2024-2025 tenant compte des paramètres de la convention collective du corps professoral de l'ITHQ;

La Commission des études universitaires recommande à la Direction générale d'adopter le calendrier 2024-2025.

PROPOSÉE PAR JEAN-CHARLES MARIN

APPUYÉE PAR JASMIN TANGUAY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires